

Délai pour réalisation travaux après devis

Par tioneb, le 02/12/2008 à 13:28

Bonjour,

J'ai accepté un devis de mon plombier fin juillet 2008 pour l'installation d'une pompe à chaleur. La commande de la pompe a été passée auprès du fabricant tout début août. A cette date, 2 décembre, il n'est toujours pas en mesure de réaliser cette installation, n'ayant

pas reçu le matériel et étant incapable de savoir quant il le recevra.

Ai-je le droit d'annuler cette installation, de renoncer à ma signature pour des raisons de délais?

D'autant plus que si l'installation se produit en 2009 l'avantage fiscal sera réduit de 10%.

Merci.